

COMMUNIQUE DE PRESSE

26 octobre 2021

#Biodiversité #Eau

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ouvre un nouvel appel à projets de 10 millions d'euros en faveur de la biodiversité

Dans le cadre de son 11^{ème} programme « Sauvons l'eau 2019-2024 », l'agence de l'eau ouvre un nouvel appel à projets Eau et Biodiversité du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022. Doté de 10 millions d'euros, il cible les projets des collectivités, associations de protection de la nature, conservatoires et gestionnaires d'espaces naturels, fondations privées, établissements publics de l'Etat, industriels qui agissent pour la reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques et humides. Les lauréats verront leurs projets financés à un taux pouvant aller jusqu'à 70 %.



Restaurer les habitats pour préserver la biodiversité

Depuis plusieurs années, l'agence s'engage pour la préservation des habitats et des continuités écologiques, au bénéfice d'une large diversité d'espèces liées aux milieux aquatiques et aux zones humides.

Elle finance des **travaux de restauration** des habitats secs et humides qui participent à l'atteinte du bon état des eaux, tout en visant en priorité à restaurer le fonctionnement global des écosystèmes au sein de la trame turquoise. Objectif : mettre en place des corridors écologiques favorisant la circulation des espèces dépendant étroitement de la qualité des milieux aquatiques concernés.

L'agence soutient également **les études** de caractérisation de la trame turquoise.

Avec cet appel à projets, l'agence de l'eau incite financièrement les maîtres d'ouvrage à mener des projets très opérationnels, utiles à la biodiversité par la restauration des habitats nécessaires à **l'accomplissement du cycle de vie des espèces sur terre et dans l'eau**.

Les actions relatives à la préservation ou la restauration des milieux marins ne relèvent pas de cet appel à projets.

Le succès de ces appels à projets annuels « Eau et biodiversité » se poursuit avec 54 projets financés à hauteur de 7,4 M€ en 2020 et 40 projets pour 5,5 M€ en 2021.

Qu'est-ce que la trame turquoise ?

La trame turquoise est l'espace nécessaire à la biodiversité aquatique et humide. Elle est composée d'espaces naturels secs et humides, (zones humides, cours d'eau, pelouses, prairies, forêts...) ainsi que de formations végétales linéaires ou ponctuelles (haies, mares...). Elle correspond aux espaces où la trame verte et la trame bleue interagissent très fortement. Elle constitue un corridor écologique propice à la circulation et la reproduction des espèces.

Par exemple, l'agence de l'eau a financé le Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Arve et de ses affluents pour l'aménagement d'un franchissement d'une route pour les amphibiens sur la tourbière de Lossy en Haute-Savoie. Sur le bassin du Fresquel dans l'Aude, le syndicat poursuit ses plantations avec 37 kilomètres de haies supplémentaires sur son territoire. Et l'institut de formation de recherche et d'expertise en milieux souterrains a lancé une étude avant d'engager des travaux de restauration de 3 à 6 tuffières en Ardèche.



💧 Le « Marathon de la biodiversité » poursuit sa course



Dans le cadre de l'appel à projets « Eau et biodiversité », les collectivités peuvent déposer des projets qui s'inscriront dans le [« Marathon de la biodiversité »](#). L'objectif à atteindre : **restaurer ou créer un réseau bocager à l'échelle d'un territoire, avec pour cible 42 km de haies et 42 mares**. Cette appellation, décernée par l'agence de l'eau, récompensera les efforts des acteurs locaux qui ont la volonté d'aboutir à un résultat ambitieux, en écho au défi sportif que représente un marathon. En 2021, cinq collectivités supplémentaires sont entrées dans la course : la Métropole de Lyon, Provence Alpes Agglo (Alpes-de-Haute-Provence), Arche Agglo (Ardèche), la communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse (Ain) et la communauté de communes Beaujolais-Pierres (Rhône), soit la réalisation de 133 km de haies et 133 mares.

Informations et dossier téléchargeable sur www.eaurmc.fr

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Valérie Santini / 06 33 03 76 24 valerie.santini@eaurmc.fr
Agence Plus2sens – Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 laurence@plus2sens.com & Leslie Brunner –
06 76 33 55 15 / leslie@plus2sens.com